

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2020

Convocations du Conseil Municipal adressées individuellement à chaque membre de l'Assemblée le 28 janvier 2020 pour le 31 janvier 2020 à vingt heures. Le tout conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi du 05 avril 1884.

\*\*\*\*\*

Le trente et un janvier deux mil vingt à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de Fours, dûment convoqué, s'est réuni à La Mairie, en salle des séances, sous la présidence de Monsieur Georges PEREIRA, Maire.

### ORDRE DU JOUR

**Le conseil municipal est uniquement consacré au débat d'orientations budgétaires en vue du budget 2020. Une commission finances sera programmée fin février ou début mars.**

#### I/ Débat orientations budgétaires :

##### 1/ Tarifs communaux :

- Participation communale enfants communes extérieures (Montambert-La Nocle) : 400.00 €/enfant
- Cantine : enfants - 14 ans : 2.70 € / enfant + 14 ans : 7.00 €
- Garderie : 1.00 € le matin / 1.90 € l'après-midi sans goûter / 8.50 € semaine complète
- Prix stère de bois : 5.50 € le stère
- Tarif colombarium : concession trentenaire : 280.00 € pour 1 ou 3 urnes  
concession cinquantenaire : 470.00 € pour 1 ou 3 urnes
- Tarif concession cimetière : 300.00 € / caveau urne : 170.00 €
- Stationnement camion : 55.00 €
- M.J.L.C :  
Associations Fours 80.00 €(+ chauffage) pour toute manifestation ouverte au public.  
Manifestations sans recettes (réunion population ou assemblée générale et sans repas) : gratuit  
Vin d'honneur particulier commune : 55.00 € extérieur : 70.00 €  
Grande salle 1 journée commune : 155.00 € extérieur : 200.00 €  
2 jours : 200.00 € extérieur : 230.00 €  
Chauffage 1 journée 75.00 € 2 jours : 100.00 €  
Petite salle 1 journée commune : 55.00 € extérieur : 65.00 €  
2 jours 85.00 € extérieur : 95.00 €  
Chauffage 1 journée : 40.00 € 2 jours : 50.00 €
- Grande Halle : (sans vaisselle)  
Association : 50.00 €  
Personnes commune : 50.00 €  
Extérieur : 75.00 €

##### 2/ Dette :

- Encours : 317 110.47 €  
Prêt réalisé pour les travaux « Cœur de Villages » {Avenue de la Gare, réhabilitation de l'Immeuble Berger (3 Logements), réhabilitation de l'Ancienne Gendarmerie (4 logements)}

- Intérêts payés en 2019 : 14 156.31 €	Intérêts à payer en 2020 : 13 264.35 €
- Capital payé en 2019 : 24 187.65 €	Capital à payer en 2020 : 75 234.61 €
Total : 38 343.96 €	Total : 88 498.96 €

(Loyers à recevoir : 32 477.00 € (Uniquement les lgts concernées))

Emprunt à court terme contracté en août 2019 à embourser en août 2020 capital 50 000.00 €, intérêt 155.00 €

- Ratio par habitant : 317 110.47 € : 716 hb = 442.89 €/habitant

C.A.F (capacité auto financement) brute :

(Recettes réelles - chapitre 042) - (Dépenses réelles - chapitre 042)	
= 631 205.14 € - = 565 507.51 €	CAF brute = 65 697.63 €

Encours de la dette = 310 110.47 € : CAF brute = 65 697.63 = 4.72 ans capacité désendettement

- Ratio du service de la dette : 38 343.96 € = 75.57 % de 50 739.21 € (somme inscrite au budget n-1 C/021 et C/023)

### 3/ Dépenses de fonctionnement :

- Transport piscine : 1 925.00 €
- Nettoyage gouttières église et écoles : 650.00 €
- Remplacement chevron de rive sur toiture cantine : 400.00 €
- Diagnostic de 2 platanes Place Pouyat : 500.00 € (Tir Bouchon et Rte de Montambert)
- Elagage platanes Place Pouyat : devis en cours
- Grignottage (platane tir-bouchon) 750.00 €
- Devis Naturalys (engrais, terreau) :
- Devis fleurs (en cours) : ?
- Créances DUPRE D : 7 463.74 € (normalement en 2019 à faire en 2020)
- SDIS : 23 696.75 €
- (Voir photocopieur)
- Certifytho, habilitation électrique (agents)

### 4/ Recettes de fonctionnement

- D.G.F : 72 640.00 € en 2019 (baisse de 4 % environ par rapport à 2018)
- F.P.I.C (fond de péréquation intercommunal et communal) pas le droit de l'inscrire au budget reçu 11 747.00 € en 2019.

Taux d'imposition votés en 2019 :

	Base	Taux voté	Produits reçus
Taxe habitation	747 930.00 €	18.12 %	135 525.00 €
Taxe foncière bâti	609 377.00 €	10.22 %	62 278.00 €
Taxe foncière non bâti	70 495.00 €	31.27 %	22 044.00 €
Total			219 847.00 €

Loi Macron baisse de la taxe d'habitation en 2020 pour plus de 80 % des foyers  
Cotisation Foncière des Entreprises votée par la Com-Com

Simulation augmentation taux d'imposition :

Pour info taux d'imposition de la strate (moyenne des communes de la Nièvre) :

Taxe habitation : 12.34 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15.41 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.70 %

Foncier bâti	Base	Taux (10.22 %)	Produit (62 278.00 €)	Montant
	609 377.00 €	+ 10 % = 11.24 %	68 493.00 €	+ 6 215.00 €
		+ 15 % = 11.75 %	71 601.00 €	+ 9 323.00 €
		+ 20 % = 12.26 %	74 709.00 €	+ 12 431.00 €
		+ 25 % = 12.77 %	77 817.00 €	+ 15 239.00 €
Foncier non bâti	70 495.00 €	Taux (31.27 %)	Produit (22 044.00 €)	Montant
		+ 10 % = 34.39 %	24 243.00 €	+ 2 199.00 €
		+ 15 % = 35.96 %	25 350.00 €	+ 3 306.00 €
		+ 20 % = 37.52 %	26 449.00 €	+ 4 405.00 €
		+ 25 % = 39.08 %	27 549.00 €	+ 5 505.00 €

### 5/ Dépenses d'investissement :

Travaux : c/2313

- D.E.T.R Acquisition matériel informatique :  
Mairie bras pouvant accueillir 2 ordinateurs..... 525.00 €  
Tableaux interactifs.....7 090.00 €  
-----  
7 615.00 €

- D.E.T.R W.C handicapé école primaire :  
VIGIER électricité..... 1 015.20 €  
VIGIER plomberie..... 5 287.18 €  
PONSOT Aménagement bloc sanitaires handicapé 9 273.77 €

-----  
15 576.15 €

- Achat frigidaire cantine : devis VIGIER G 3 devis : 529.00 € - 599.00 € - 699.00 €

~~~~~

**6/ Recettes d'investissement :**

**Restes à réaliser :**

|                                                     |                                               |               |
|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------|---------------|
| - D.C.E 2019 Viabilisation projet âges et vies..... | 8 736.00 € (à reporter au budget lotissement) |               |
| - D.E.T.R 2019 : Isolation mairie .....             | 2 154.00 € )                                  |               |
| - D.E.T.R 2019 : Travaux MJLC.....                  | 5 127.00 € )                                  |               |
| - Conseil départemental Grande Halle.....           | 13 000.00 € )                                 |               |
| - Conseil régional Grande Halle.....                | 2 500.00 € )                                  | = 33 781.00 € |
| - Camosine Grande Halle.....                        | 1 000.00 € )                                  |               |
| - Remboursement travaux poste.....                  | 10 000.00 € )                                 |               |

**Subventions sur travaux 2020 :**

|                                                                                                     |            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| - D.E.T.R : Acquisition matériel informatique : 50 %                                                | 3 172.00 € |
| - D.E.T.R : WC école primaire : 50 %                                                                | 6 490.00 € |
| - FCTVA (Récupération d'une partie de la TVA sur les travaux d'investissement de 2018) : 4 685.00 € |            |
| - Vente bâtiment communal : 20 000.00 € (frais notaire inclus)                                      |            |

**LOTISSEMENT**

**1/Dette :**

- Encours : 93 557.10 €

Intérêts payés en 2019 : 1 567.71 €  
Capital payé : 7 521.44 €

Intérêts à payer en 2020 : 1 470.71 €  
Capital à payer : 4 381.81 €

Total : 9 089.15 €

Total : 5 852.52 €

**Investissement :**

**Dépenses :** Travaux projet âges et vies

SIEEEN Eclairage public :..... 1 225.00 €  
SIEEEN Extension de réseau :..... 4 632.00 €  
GUINOT :Viabilisation :..... 18 120.00 €

-----  
Total :.....23 977.00 € TTC

**Recettes :**

D.C.E 2019..... 8 736.00 €  
D.C.E 2020.....8 500.00 € ?

**C.C.A.S**

**1/Dette :**

- Encours : 76 087.09 € (dernière échéance janvier 2036)  
- Achat de la Maison Commune (Quartier Beau Soleil)

Intérêts payés en 2019 : 1 789.47 €  
Capital payé : 3 826.85 €

Intérêts à payer en 2020 : 1 701.48 €  
Capital à payer : 3 914.84 €

-----  
Total : 5 616.32 €

-----  
Total : 5 616.32 €

Fonctionnement dépenses : ?

Investissement dépenses :

Salle Quartier Beau Soleil : rideaux : 1 086.00 € (devis 2017 à actualiser)

**Le conseil municipal après avoir entendu le débat d'orientations budgétaires décide :**

- D'écrire aux présidents d'association pour leur signifier les tarifs de location de la M.J.L.C et Grande Halle. Pour compenser le paiement de la MJLC lors de la première utilisation, toute association qui déposera un dossier de subvention bénéficiera une majoration de 80.00 €.
- De négocier auprès du Crédit Agricole l'emprunt à court terme sur 2 ans au lieu d'1 an.

**Le Budget 2020 sera voté avec l'équipe municipale actuelle, les élections ayant lieu les 15 et 22 mars, il reste très peu de temps à la nouvelle équipe pour préparer un budget, le vote doit avoir lieu avant le 15 avril.**

**2/ Convention Resto du cœur :**

Mme BOURIQUET Gisèle propose d'établir une convention pour le local des restos du cœur à La Fabrique.

Dans la convention il sera précisé :

- Occupation gratuite et précaire du local
- La commune se réserve le droit de reprendre le local.

**3/ Dissimulation du réseau Orange « Le Chêne Béni »**

La convention a pour objet la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange, les travaux ont lieu au Chêne Béni et débiteront au cours du mois de Février. Les prestations études et travaux de câblage réalisées par Orange sont estimées pour un montant de : 4 458.12 €. La commune apportera une participation financière de 18 % soit 802.46 € net. La commune émettra un titre de recette correspondant à la contribution financière d'Orange au frais de matériel de génie-civil pour un montant de 1 043.49 € net.

**3/Questions diverses :**

Les cases au colombarium seront numérotées, pour donner le choix de l'emplacement.

A définir la date pour l'opération « un arbre, un enfant ».

Demande d'élaguer un arbre au lieu-dit « Le Grand Buisson » voir avec les employés municipaux.